



## COMMUNIQUÉ

**La Rochelle, le 16 mai 2012**

### **RESTRICTION DE CIRCULATION SUR LA ROUTE NATIONALE 237 dans le sens Ile de Ré – Rochelle - sur la commune de la Rochelle du 21 mai au 15 juin 2012 (de 20h à 6h30)**

Les travaux de réhabilitation de chaussée de la RN 237 dans le sens Ile de Ré/Rochefort entre les PR8+330 et 5+450 sur la commune de La Rochelle, nécessitent la mise en place de restrictions de circulation **du lundi 21 mai 2012 au vendredi 15 juin 2012, chaque nuit de 20h00 à 6h30.**

Afin de réaliser les travaux préparatoires (du 21 mai au 1<sup>er</sup> juin 2012), la circulation sera interdite :

#### **Du 21 au 22 mai 2012 :**

- Sur la voie de gauche, sens Ile de Ré/Rochefort, entre les PR6+500 et 5+450. Les usagers emprunteront la voie de droite.

#### **Du 22 au 25 mai 2012 :**

- Sur la voie de droite, sens Ile de Ré/Rochefort, entre les PR7+700 et 5+700. Les usagers emprunteront la voie de gauche.
- Dans la bretelle d'accès à la RN 537, sens Ile de Ré/La Rochelle, dans l'échangeur « Chef de Baie ». Les usagers seront déviés par la RN 237 dans le sens Ile-de-Ré/La Rochelle, feront demi-tour au niveau de l'échangeur de "Lagord" (PR 3+200) via la RD 104 pour reprendre la RN 237 sens La Rochelle/Ile de Ré jusqu'à l'échangeur "Chef de Baie" vers la RN 537.

#### **Du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2012 :**

- Dans le sens Ile de Ré/Rochefort, entre les PR8+330 et 7+900. Les usagers seront déviés par la RD 21, puis la RD 735 jusqu'à la RN 237.

#### **Du 24 mai au 8 juin 2012 :**

- Sur la voie de droite, de jour comme de nuit entre les PR 7+700 et 7+100, sens Ile de Ré/Rochefort. Les usagers circuleront sur la voie de gauche.

En fonction de l'avancement des travaux, des communiqués seront diffusés pour les périodes ultérieures.

La direction interdépartementale des routes Atlantique (district de Saintes) est à la disposition des usagers pour tout renseignement (Tél.05.46.98.32.30).

---

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime / Service départemental de la communication interministérielle

Nathalie DEBIEN – 05.46.27.43.05 – [nathalie.debien@charente-maritime.gouv.fr](mailto:nathalie.debien@charente-maritime.gouv.fr)

Cyril PRALONG – 05.46.27.43.25 – [cyril.pralong@charente-maritime.gouv.fr](mailto:cyril.pralong@charente-maritime.gouv.fr)

Standard : 05.46.27.43.00 - - [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

DIR Atlantique : Sylvie BONSON – 05 57 81 65 13